

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Stationnement de véhicules rénovés sur la commune principale de l'AIOT 13 Rue Montaigne 62670 Mazingarbe.

La référence de votre dossier est A-3-U5RXCIKR8 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/03/2023 à 09h17 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **83826837300035**

Organisme : **INSTALLATIONS CLASSEES ET ENVIRONNEMENT CONSEIL**

Nom : **BRETAULT**

Prénom : **Alexandre**

Fonction : **Chargé de mission**

### Personne morale

N° SIRET **52996961000045**

Raison sociale **ROTALYS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**3 RUE DU PONT DES HALLES**

**94 150 Rungis**

**94150 RUNGIS**

### Signataire

Nom : **LEMOND**

Prénom : **Laurent**

Qualité : **Directeur général**

## Référent

Nom : **QUEUCHE**

Prénom : **Anne-Claire**

Fonction : **Responsable QSE**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Stationnement de véhicules rénovés**

Description des activités :

**Le groupe 2L Logistics par l'intermédiaire de sa filiale ROTALYS souhaite implanter un atelier de préparation et une plateforme de stationnement de véhicules rénovés à Mazingarbe (62 670) dans l'extension de la ZAC du Champ Caudron, l'emprise du terrain est de 75 638 m<sup>2</sup>. Le site servira de zone de stockage tampon pour le centre de rénovation de véhicules d'occasion (CRVO) de Lens et pour la société BCA. Les véhicules rénovés arriveront par camions pourront être lavés, inspectés, préparés esthétiquement, pris en photos et stationnés avant d'être réexpédiés en camions vers les concessionnaires ou les garages pour les revendre. Le site disposera notamment d'une station-service avec un réservoir de 50 m<sup>3</sup> pour le carburant des poids lourds (le carburant présent est un biocarburant le Pur Xtl), un réservoir de 30 m<sup>3</sup> pour l'AdBlue et un réservoir de 5 m<sup>3</sup> d'essence pour faire l'appoint du réservoir des véhicules rénovés. Cette station-service ne sera pas ouverte au public, servira uniquement pour les poids lourds ou les véhicules rénovés et disposera d'une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> (bâche souple) et d'un emplacement pompier à moins de 100 m.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Adresse **13 Rue Montaigne 62670 Mazingarbe**

X : 682449

Y : 7040582

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 700 m3	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **1300**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

**Des prélèvements d'eau vont avoir lieu sur le site pour le fonctionnement de la station de lavage et pour l'accueil du personnels. Le nombre de salariés est estimé à 40 personnes, avec une hypothèse de consommation de 50 l/j/pers et 250 journées ouvrées, soit une consommation de 500 m<sup>3</sup>/an. La station de lavage lavera 82 véhicules par jour, la consommation d'eau pour un lavage au rouleau est de 160 l et celle au karcher est de 60 l. La consommation d'eau est de 2 730**

m<sup>3</sup>/an. La station de lavage utilisera entre 700 et 800 m<sup>3</sup> d'eau potable par an et le reste sera complété avec les eaux pluviales de toitures qui seront stockées dans une cuve enterrée. Les prélèvements au réseau AEP sont estimés au maximum à 1 300 m<sup>3</sup>/an avec 500 m<sup>3</sup> pour le personnel et 800 m<sup>3</sup> pour la station de lavage. Les rejets d'eau usées sont estimés à 3 230 m<sup>3</sup>. Les eaux pluviales de la station-service passeront à travers un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le bassin d'infiltration.

L'exutoire des eaux résiduaires :

**Sur le réseau collectif avec station d'épuration**

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

**Les effluents de lavage de la station de lavage passeront à travers un débourbeur déshuileur avant de rejoindre le réseau public des eaux usées.**

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

**Les rejets des eaux usées et des effluents de la station de lavage se feront dans le réseau public d'eaux usées avec le même raccordement que pour les eaux usées domestiques.**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Le site va générer des déchets tout venants par la présence du personnels (déchets de bureaux, déchets de cantine, ...). Les activités de l'atelier ne génèreront pas de déchets pneumatiques ou d'huiles usagées. L'atelier générera des déchets non dangereux et dangereux en faible quantité avec notamment des chiffons usagés et des contenants de produits d'entretien. La collecte et la valorisation de ces déchets se fera par une entreprise spécialisée.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Le site disposera d'une réserve incendie de 120 m<sup>3</sup> qui sera positionnée à moins de 100 m de la station-service. Cette bâche souple disposera également d'un emplacement pompier à moins de 5 m pour stationner un engin pompier et sera positionnée sur la partie sud du terrain à côté du parking personnel/clients.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Les moyens de secours présents sur le site seront : - Des extincteurs présents à l'intérieur de l'atelier ; - Une alarme incendie à l'intérieur du bâtiment ; - Un moyen de contacter les secours ; - Un plan du site pour les pompiers.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**Mandat de dépôt signé.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Plan des abords - Compressé.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**Plan d'ensemble Compressé.pdf**